

## **Préavis Municipal no 8/2014 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY**

Syndic : Marcel Dill

Municipal responsable : Valérie Jeanrenaud

### **BUDGET 2015**

---

Au Conseil général de Burtigny

Burtigny, le 17 novembre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous référant au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ainsi qu'à l'article 78 et suivants du Règlement du Conseil général adopté en juin 2014, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le Préavis municipal n° 8/2014, relatif au budget de l'exercice 2015.

Celui-ci a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 17 novembre 2014.

Le budget 2015 est élaboré conformément à l'arrêté d'imposition adopté par le Conseil Général lors de la séance du 24 juin 2014, lequel l'a fixé à 80 %. Le point d'impôt 2013 vaut CHF 10'891.-. Ce budget se base sur une population de 360 habitants.

Le budget comprenant toutes les rubriques comptables a été présenté et expliqué aux commissions des finances et de gestion afin qu'elles puissent établir leurs rapports.

**Le budget 2015 présente un excédent de charges de CHF 13'610.- sur un compte de fonctionnement de CHF 1'593'165.-.**

Le tableau de la page suivante montre les écarts de plus de CHF 5'000.- par rapport au budget 2014. Les principales différences proviennent d'économies et de recettes supplémentaires commentées en page 2.

# Budget 2015 explications des écarts supérieurs à Crif 5.000.-

Chapitre / Rubrique	Désignation	Charges	Ecart	Revenus	Commentaire
10-11-13	Autorités-Administration-Services du personnel, assurances	-43'190			Diminution salaires, vacations et par conséquence des charges sociales
12	Service de l'économat	-10'600			Annulation hébergement OFISA
14	Service des int. généraux	-5'110			Diminution frais de réception et Gabu
14	Service des int. généraux			6'670	Taxe de séjour JEM (env. 8'000.-) considérée comme émoluments administratifs en remplacement partiel du manque de rentrée fiscales
16	Tourisme	-7'490			Rétrocession taxe de séjour Conseil Régional sans JEM (Cf. Rubrique 14)
16	Tourisme			-5'975	Taxe de séjour facturée sans JEM (Cf. Rubrique 14)
21	Impôts	10'000			CHF 10'000.- défalcation impôts 2015
21	Impôts			101'600	+ 4 points d'impôt (CHF 43'000.-) et augmentation annuelle selon informations de l'ACI.
22	Service financier	20'116			Alimentation pour provision péréquation CHF 20'000.-
22	Service financier			-6'500	Diminution des revenus des placements dus à la vente des actions Romande Energie (2014)
23	Amortissements	30'000			Amortissement APEC
32	Forêts	6'915			Diminution part employé communal CHF - 4'000.- et augmentation des frais de coupes
32	Forêts			24'250	1) Subvention cantonale pour le marquage des "arbres habitats" 2) Budget 2015 bénéficiaire d'env CHF 8'000.- contre perte de CHF 13'500.- sur le budget 2014
35	Bâtiments	5'500			Chauffage de l'auberge, CHF 7'000.- à charge de la commune
35	Bâtiments			7'850	Loyer local pompier SDIS
4	Travaux	-21'250			1) Diminution des frais d'entretien des routes, parcs et cimetière 2) Diminution des frais relatifs aux ordures ménagères et déchetterie
4	Travaux			25'715	1) Diminution de la rétrocession Saded CHF - 10'000.- 2) Augmentation de la taxe annuelle des eaux usées (EU) de CHF 80.- à 100.-. Facturation de la taxe annuelle d'entretien du réseau EU/EC, préavis à venir.
50 à 56	Instruction publique	10'480			Augmentation des coûts liés aux écoles CHF 10'500.- selon budget 2015 reçu
58	Temples et cultes	-18'010			Réfection urgente en 2015 avec solde des travaux et facturation en 2016
6	Police	27'207			Différence provient de la réfection obligatoire de l'abri PC
6	Police			-13'500	Revenus relatifs aux émoluments, location du local pompier par le SDIS (reclassé dans le chapitre Bâtiments) et utilisation de réserve
7	Sécurité sociale	52'249			CHF + 22'000.- pour le Réseau d'Accueil des Toblerones et CHF + 34'000.- pour les factures cantonales
8	Service des eaux	-7'600			Fin amortissement du réseau d'eau "Begnins" terminé au 31.12.14 (CHF 8'000.-) -6'850 Prélèvement sur le fonds de réserve : CHF 15'800.- en 2014 contre CHF 9'000.- en 2015

## Conclusion

Pour proposer ce budget, la Municipalité s'est employée à limiter les charges sur de nombreuses rubriques et à augmenter les recettes relatives à quelques chapitres importants conformément aux exigences cantonales (eau potable, épuration, ordures ménagères, déchetterie, forêt).

Les économies proposées n'auront pas d'incidence sur le niveau de qualité des prestations. Celui-ci sera toujours maintenu.

**Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :**

### Le Conseil général de la commune de Burtigny

- Vu** Le budget 2015 de la Municipalité
- Où** Le rapport de la commission des finances et le rapport de la commission de gestion
- Attendu** Que ce point a été régulièrement porté à l'ordre de jour
- Décide** D'approuver le budget 2015 tel que présenté

Au nom de la Municipalité de Burtigny

Le Syndic :

La Secrétaire :

  
Marcel Dill





Verena Troxler